

Avant-propos

Jean-Pierre Raffarin
Premier Ministre

Ce numéro spécial de « Réalités industrielles » considère le médicament sous ses trois aspects.

Thérapeutique : le médicament soigne, en France et dans le monde ; économique : le médicament fonde une industrie en croissance, axée sur la recherche ; social : le médicament est acheté par notre système de santé, soumis à la pression financière que l'on sait.

En matière de santé publique, le médicament permet des progrès constants et décisifs dans l'acte de soin, hier la découverte des antibiotiques, aujourd'hui les trithérapies contre le sida. Les biotechnologies orientent désormais les médicaments vers des thérapeutiques plus ciblées, plus efficaces, mieux tolérées et surtout nouvelles. Sur les 18 000 pathologies recensées par l'OMS, 12 000 n'auraient aujourd'hui pas de traitement satisfaisant. Les progrès thérapeutiques qui restent à accomplir sont donc considérables. Grâce à la qualité de sa recherche, la France peut et doit s'engager résolument dans ce secteur des sciences de la vie et maintenir son rang dans l'innovation.

Au plan économique, l'enjeu est également considérable. Le marché mondial du médicament (492 milliards de dollars en 2003) croît à un rythme de 8 % par an, soit trois à quatre fois plus vite que le PIB français. Cette tendance est durable du fait du vieillissement général de la population, des nouvelles attentes en matière de mieux-être et de l'augmentation de la population mondiale. Or la France est une grande puissance

industrielle du médicament. Au sein d'une filière française des industries de santé employant 300 000 personnes, les industries du médicament emploient directement 100 000 personnes et ont réalisé un chiffre d'affaires d'environ 36 milliards d'euros en 2003. Ce secteur a toujours été créateur d'emplois qualifiés et peu concurrencés par les pays à bas coût de main d'œuvre. Le médicament est une industrie d'avenir pour un pays développé comme le nôtre.

Le médicament est également l'une des composantes importantes de nos dépenses de santé. Des processus d'évaluation et de régulation performants, transparents et intègres sont nécessaires. Cela implique aussi de réserver nos moyens collectifs aux médicaments qui sont les plus efficaces et d'en négocier conventionnellement les prix et les usages. La réforme de l'assurance maladie, votée à l'été 2004, constitue une avancée significative dans cette direction.

Afin de pouvoir prendre en compte ces différents enjeux, parfois contradictoires, j'ai créé un Conseil Stratégique des Industries de Santé. Ce conseil, composé des trois ministres concernés et de chefs de grandes entreprises françaises et étrangères de la pharmacie, me proposera les mesures susceptibles de renforcer la compétitivité et l'attractivité de la France pour les industries du médicament.

Les lecteurs trouveront dans les articles qui suivent matière à d'abondantes réflexions et propositions. J'en remercie vivement tous